

le Mali

Où 80% du financement du secteur reste à la charge des bailleurs de fonds alors que 50% à peine de la population a accès à l'eau potable



L'obligation pour l'opérateur de réaliser de nouveaux investissements. EDM n'a pourtant budgétisé que 7,5 milliards de francs CFA, soit 14,5 millions de dollars par an (voir tableau n°3) à cet effet, une somme très nettement inférieure aux besoins estimés par WaterAid à 45 millions de dollars.

Pourtant, en 2004, à l'occasion des célébrations marquant la seconde année de sa présidence, le président Amadou Toumani Touré a publiquement critiqué les tarifs élevés de l'eau et de l'électricité. Pour remédier à cette situation, le gouvernement a accordé des subventions supplémentaires importantes. Plusieurs milliards de francs CFA ont ainsi été versés à EDM pour compenser des dépenses liées à l'équipement et au carburant, et 5 milliards de francs CFA de plus pour baisser les tarifs de l'eau et de l'électricité.

Transparence et société civile

Données

Les données fiables relatives au secteur de l'eau sont difficilement accessibles. Plusieurs sources existent (dont le Ministère de l'Eau, les statistiques nationales, la Banque mondiale, etc.) mais ces chiffres se contredisent souvent. Par exemple, si les statistiques maliennes officielles indiquent un taux de couverture pour l'eau salubre de 62% en milieu rural, l'évaluation à mi-parcours du programme co-piloté par l'OMS/UNICEF évaluait ce taux à 35% en 2004. Les budgets et le montant des dépenses ne sont pas publiés et ne peuvent être obtenus qu'avec force obstination.

Société civile

La liberté d'expression qui a suivi la fin du régime militaire en 1991 a touché tous les domaines, y compris celui de l'eau et d'assainissement comme l'atteste l'amélioration des services. Pourtant, aujourd'hui encore, il n'existe pas de véritable mécanisme d'évaluation de la pauvreté impliquant les populations concernées qui ait un impact réel sur les processus de planification au niveau national.

Les ONG locales sont présentes au Mali depuis les années 60. Soutenues par les missionnaires qui ont encouragé leur développement, elles ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. L'émergence des ONG nationales remonte à la sécheresse de 1974 mais c'est à la fin de la dictature que leur nombre a augmenté de façon spectaculaire. Les ONG internationales ont également renforcé leur présence.

Toutes ces ONG adoptent en règle générale des approches participatives au sein des communautés concernées et mettent en place un contrôle financier qui leur permet d'évaluer les dépenses par rapport aux résultats obtenus. Les ONG internationales travaillent pour la plupart avec des ONG locales dans une perspective de formation et de renforcement des capacités. Les interventions des ONG s'inscrivent dans le cadre des politiques nationales formulées par le gouvernement afin d'en maximiser les effets.



WaterAid – L'eau pour la vie

L'ONG internationale dédiée exclusivement à l'approvisionnement en eau potable pour les besoins domestiques, à l'assainissement, et à l'éducation sanitaire des populations les plus pauvres du monde.

Un collectif d'ONG intitulé CCA-ONG (Conseil de Concertation et d'Appui aux ONG) coordonne toutes les ONG intervenant au Mali. Une autre structure, la CAPEA (Coordination des Acteurs pour l'Eau potable et l'Assainissement) réunit en outre les ONG intervenant dans le domaine de l'eau. Les missions de la CAPEA concernent l'harmonisation des activités des différentes ONG, la planification stratégique et l'influence des politiques du secteur.

Conclusion

L'amélioration des performances du secteur de l'eau – un facteur nécessaire à l'atteinte des OMD, notamment en matière d'assainissement – constitue un immense défi pour le Mali. La question de l'égalité de l'accès est au cœur de cette problématique : les pauvres comme les plus riches doivent avoir accès aux services, et les ressources doivent être distribuées pour faire en sorte que toutes les régions bénéficient du même niveau de prestations. La décentralisation devrait permettre de mieux cibler les nouveaux investissements et de renforcer la pérennité des systèmes. Pour ce faire, il sera pourtant nécessaire d'améliorer les compétences techniques et les systèmes de contrôle.

Informations complémentaires

Ce document fait partie d'une série de rapports de synthèse publiés par les programmes nationaux de WaterAid dont l'objectif est de réaliser un état des lieux de la filière Eau et Assainissement dans chaque pays afin d'orienter le plaidoyer national et international de l'organisation pour 2005. Il a été rédigé par Kadiatou Aw, Responsable du plaidoyer et de la communication pour WaterAid – Mali. Ce bilan a fait l'objet de discussions avec l'équipe de WaterAid au Mali et avec les fonctionnaires de la DNH et du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire. Les bilans sectoriels sont disponibles sur le site de WaterAid : www.wateraid.org/boilingpoint. Vous pouvez également contacter Kadiatou Aw à kadiatouaw@wateraid-mali.org pour de plus amples informations relatives à ce document et Belinda Calaguas à belindacalaguas@wateraid.org au sujet des actions internationales de plaidoyer.

Références

- ¹ D'après la Division de la Population du Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies (esa.un.org/unpp), février 2005
- ² Information communiquée à titre officieux par la Direction Nationale de la Santé (DNS)
- ³ Les statistiques maliennes ont été calculées à partir de la méthode développée par l'OMS d'après Hutton G & Haller L (2004) dans « The costs and benefits of water and sanitation improvements at the global level »
- ⁴ Ibid
- ⁵ Chiffre tiré du tableau publié par la Banque mondiale dans « Country at a Glance », www.worldbank.org/cgi, mai 2005
- ⁶ Données communiquées par la Direction nationale de la Planification : Budget Spécial d'Investissements (BSI)
- ⁷ Information communiquée à titre officieux par le directeur adjoint de la DNH, conseiller technique pour l'eau et l'assainissement auprès du Ministère de l'eau
- ⁸ 216 012 points d'eau sont recensés sur la Carte des Eaux du Mali (DNH, octobre 2000)
- ⁹ Information communiquée à titre officieux par le directeur de la DNH
- ¹⁰ Chiffres tirés du contrat de concession signé entre l'État et EDM le 13 novembre 2000



WaterAid appelle :

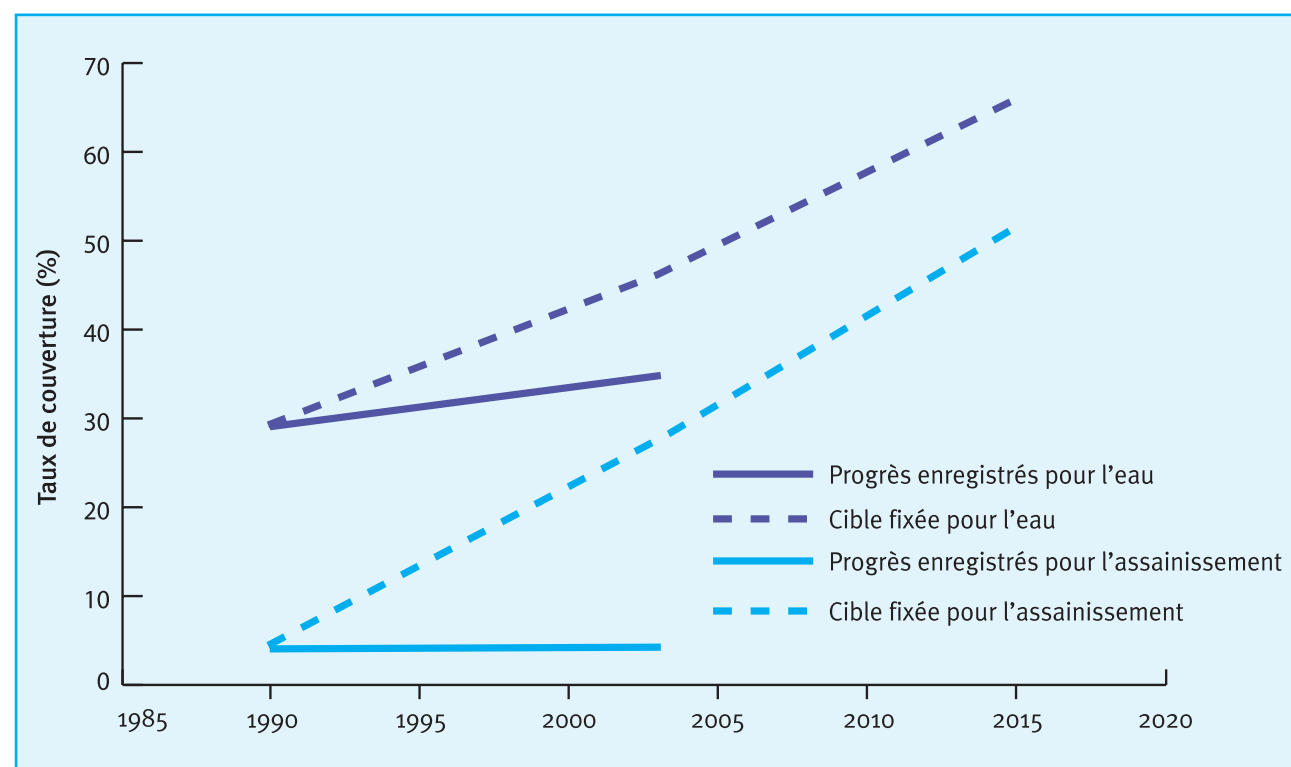
- L'État à placer l'eau et l'assainissement en tête de ses priorités, et à traduire cet engagement dans ses décisions budgétaires afin de faciliter le financement des infrastructures au niveau national
- L'État à veiller à la mise en œuvre intégrale de sa politique de décentralisation pour qu'au-delà de la responsabilité de la gestion des services d'eau et d'assainissement, les 701 communes disposent également des ressources nécessaires pour assumer ce rôle
- L'État, les bailleurs et les ONG à œuvrer ensemble pour faire en sorte que les acteurs de la filière de l'eau forment systématiquement les communautés locales à la gestion de leurs systèmes d'approvisionnement afin d'en garantir la pérennité

Introduction

La république du Mali est un vaste pays enclavé qui couvre une superficie de 1 410 238 km² et possède 7 200 km de frontières communes avec sept autres pays. Sa population est estimée à 13,5 millions d'habitants, dont 65% vivent dans des zones rurales. L'espérance de vie est de 48 ans. Le taux de mortalité des enfants de moins d'un an est de 123 pour 1 000 enfants qui atteignent leur premier anniversaire, celui des moins de cinq ans étant de 233 pour 1 000.

Le Mali est l'un des pays les plus pauvres du monde avec un revenu annuel par habitant parmi les plus faibles, soit 240 dollars EU. Si, entre 1994 et 2000, le pays a connu un redressement économique caractérisé par un taux de croissance moyen de 5,4%, le taux de pauvreté a pourtant augmenté globalement de 25% dans les zones urbaines et de 31% dans les zones rurales entre 1989 et 1996. L'indice de pauvreté humaine était de 47,8% en 2001, un taux révélateur du niveau élevé de pauvreté au Mali.

Diagramme n°1 : Évolution du taux de couverture en eau potable et en assainissement



Statistiques

Population totale (rurale/urbaine) en 2005	13,5 millions (8,8 / 4,7)
Population totale (rurale/urbaine) – projection pour 2015 ¹	18,1 millions
Taux de couverture actuel – eau salubre (rural/urbain)	62% / 50%
Taux de couverture actuel – assainissement de base (rural/urbain)	8% / 30%
Nombre de décès des enfants de moins de 5 ans dus aux maladies diarrhéiques ²	19 576
Journées de travail gagnées si la couverture en eau et en assainissement était de 100% ³	917 000
Journées d'écoles gagnées si la couverture en eau et en assainissement était de 100% ⁴	2 millions
Nombre de foyers devant accéder chaque mois à l'eau potable pour atteindre l'OMD	4 468
– soit une augmentation de (par rapport aux progrès obtenus depuis 1990)	130%
Nombre de foyers devant accéder chaque mois à l'assainissement pour atteindre l'OMD	6 172
– soit une augmentation de (par rapport aux progrès enregistrés depuis 1990)	950%
Dépenses actuellement consacrées à l'eau	11,8 millions de \$
Financement du secteur Eau et Assainissement requis chaque année pour atteindre les OMD	56,6 millions de \$
Déficit de financement pour atteindre les OMD	44,8 millions de \$
Montant annuel consacré au service de la dette (2003) ⁵	83 millions de \$

Évènements marquants

- 1960** Indépendance
- 1961** Création d'Énergie du Mali (EDM) pour produire et distribuer l'eau potable en milieu urbain
- 1974** Mise en place d'un vaste programme public d'hydraulique en milieu rural en réponse à la sécheresse au Sahel
- 1992** Rétablissement de la démocratie
- 1996** Instauration de la 3^{ème} république – mise en œuvre de la politique de décentralisation
- 1998** Création de la Direction nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) par décret présidentiel, sans que celle-ci soit dotée des moyens nécessaires à son action
- 2000** Adoption du Code de l'eau par le gouvernement
- 2004** Diminution de 10% des tarifs de l'eau. Création du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement. Déploiement de l'armée malienne pour mettre en œuvre un programme d'assainissement à l'échelle nationale. Adoption du Programme National d'Accès à l'Eau (PNAE)

Spécificités du secteur de l'eau

Au Mali, à peine 50% de la population a accès à une eau saine. Le reste, soit la majorité, doit consommer une eau issue de sources non améliorées ou insalubres. Le PNAE a pour ambition de desservir 75% de la population en eau potable à l'horizon 2015. La Direction nationale de l'Hydraulique (DNH) prévoit pour ce faire d'installer un point d'eau moderne dans chaque village.

Législation

Le cadre réglementaire stipule que les autorités locales rurales ou péri urbaines sont les autorités délégantes des services publics en ayant recours à des contrats de concession ou assument directement la maîtrise d'ouvrage des infrastructures. Les agglomérations de plus de 10 000 habitants sont desservies par un opérateur privé, EDM.

La CREE (Commission de Régulation de l'Eau et de l'Électricité) – légalement reconnue et financièrement autonome – travaille de concert avec le Premier ministre. Elle peut notamment participer à la formulation des plans de développement des infrastructures pour l'eau et l'assainissement à la demande du ministre des Mines, de l'Énergie et de l'Eau. Consultée pour tous les projets, la CREE veille à la défense des consommateurs et à la qualité des services publics. Parallèlement, elle doit également encourager et organiser la concurrence au sein du secteur. Elle peut diligenter toutes sortes d'enquêtes à tous les niveaux et en toute indépendance, qu'il s'agisse d'individus, des administrations ou des opérateurs, en vue de garantir le respect de la réglementation. Ses décisions administratives sont applicables au niveau national et doivent être respectées par les entités délégantes, les usagers et les opérateurs dès qu'elles paraissent au Journal officiel publié mensuellement.

Assainissement

Créée en 1998 par décret présidentiel, la Direction nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) ne dispose pas encore du budget nécessaire pour prendre en charge la construction des infrastructures. De plus, elle fait désormais partie du

Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement dont la capacité à coordonner son action avec les autres ministères qui traitent de l'assainissement s'avère de plus en plus problématique. Collectivement, les différents ministères ne parviennent pas à fournir les services suivants :

- la collecte des déchets dans différents quartiers
- la vidange des fosses et des latrines (pas même des installations publiques)
- la gestion d'une quelconque usine de traitement des boues de vidange des fosses et des latrines
- le nettoyage des fossés (sauf si les bailleurs internationaux financent des interventions ponctuelles)
- la construction et la gestion d'un quelconque système de traitement des effluents

Gestion de la ressource en eau

Au Mali, les ressources en eau dépassent largement les besoins qui devraient donc en théorie être assurés en intégralité à long terme. Les interventions doivent par conséquent se focaliser plutôt sur la mobilisation et la distribution de la ressource à l'ensemble de la population, y compris les plus pauvres.

Financement

Besoins identifiés

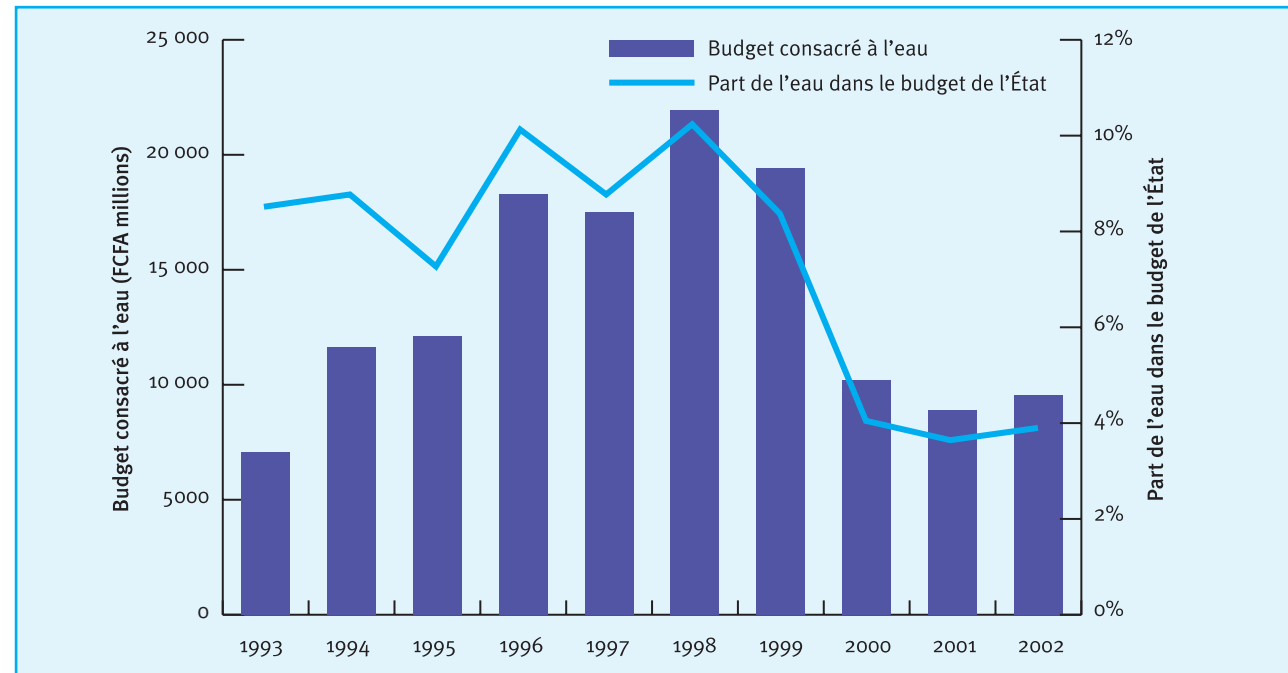
Selon les propres estimations de WaterAid, l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) nécessitera 56,6 millions de dollars chaque année. Si le budget total est actuellement de 18,4 millions de dollars, les dépenses réelles sont estimées à 11,8 millions. Elles devront donc augmenter de 44,8 millions par an.

En matière d'infrastructures, les acteurs de la filière devront augmenter leur contribution de façon importante pour atteindre les OMD (voir tableau n°1). Le nombre de foyers accédant chaque mois et pour la première fois à l'eau et à l'assainissement doit être multiplié jusqu'à 100 fois par rapport aux progrès enregistrés jusque là.

Tableau n°1 : Taux de progression requis pour atteindre les OMD relatifs à l'eau et à l'assainissement

Secteur	Milieu	Performance (Foyers à desservir chaque mois)		Augmentation requise pour atteindre les OMD (progrès supplémentaires requis)
		1990-2003	2004-2015	
Eau	Rural	456	2 156	373%
	Urbain	1 482	2 282	54%
Assainissement	Rural	29	2 925	10 147%
	Urbain	562	3 247	478%

Diagramme n°2 : Part de l'eau dans le budget de l'État 1993-2002



Financement public des services d'eau et part de l'eau dans le budget de l'État

Les ressources publiques consacrées au secteur Eau et Assainissement ont permis au Mali de construire à ce jour 10 160 forages équipés de pompes à motricité humaine, 4 498 puits de large diamètre et 400 systèmes de canalisations principales. Le budget a néanmoins baissé récemment – voir diagramme n°2 – une baisse qui pourrait s'expliquer par le fait qu'à plusieurs reprises les budgets affectés au secteur n'ont pas été dépensés en totalité.

Bailleurs de fonds

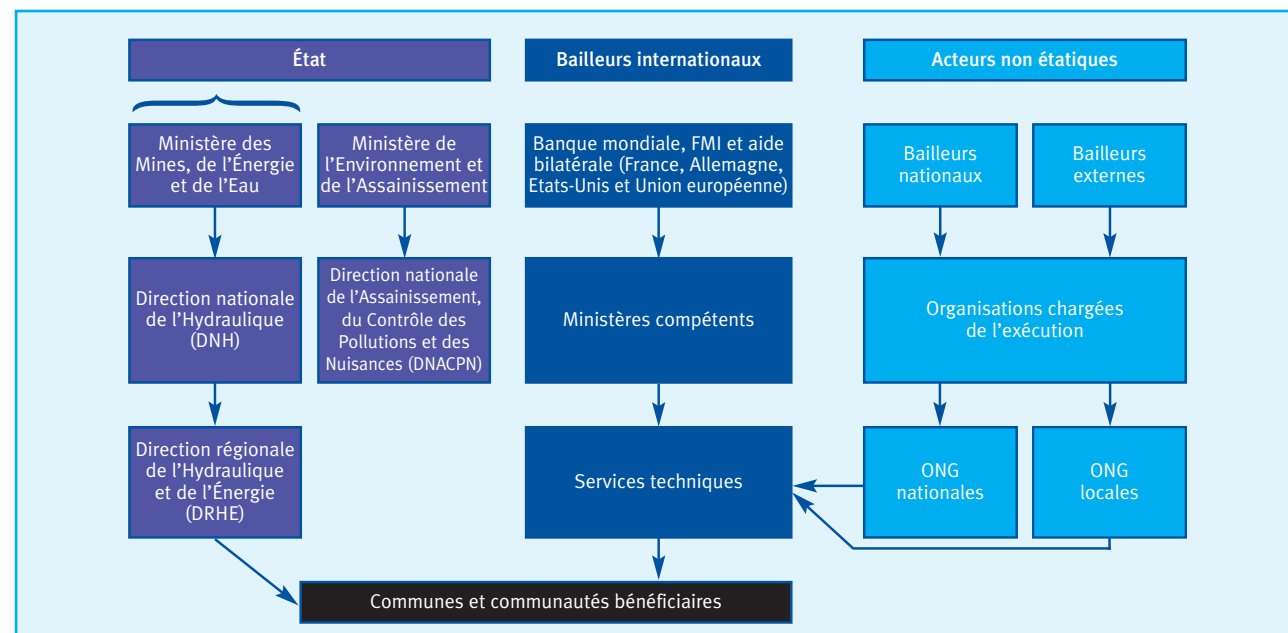
80% environ des investissements consacrés à l'eau proviennent de bailleurs externes⁷.

L'État doit mettre l'eau et l'assainissement en tête de ses priorités, et traduire cet engagement dans ses décisions budgétaires afin de faciliter le financement des infrastructures au niveau national.

Coordination du secteur

Un comité interministériel pour l'eau et l'assainissement présidé par le ministre de l'eau a été mis en place, la DNH étant chargée d'en assurer le secrétariat technique. Sous la tutelle de ce comité, une commission dédiée à l'hydraulique et une autre à l'environnement se réunissent une fois par mois.

La commission permanente de l'eau se réunit tous les mois pour débattre des enjeux affectant le secteur de l'eau, évaluer les progrès enregistrés et aborder les questions de financement. Une consultation sectorielle sur le thème de l'accès à l'eau et à l'assainissement s'est également déroulée les 3 et 4 décembre 2004 afin d'identifier les besoins et de mobiliser les moyens nécessaires. Pourtant, malgré ces tentatives de coordination, de multiples circuits existent pour financer les projets sur le terrain.



Cette pesanteur, combinée à d'autres facteurs comme le nombre insuffisant d'ingénieurs disponibles, explique probablement pourquoi les fonds alloués au secteur de l'eau sont rarement dépensés en intégralité. (Voir diagramme n°3).

Décentralisation

Au moment où la 3^{ème} république était instaurée, en 1996, le gouvernement malien a entrepris de vastes réformes administratives qui ont conduit à un redécoupage des collectivités territoriales. On compte aujourd'hui 701 communes, dont 682 en milieu rural et 19 en milieu urbain. Doté du statut de région, le district de Bamako comprend six communes urbaines dirigées par un maire et des conseils communaux élus au suffrage universel. Dans les autres cas, un échelon intermédiaire entre la région et la commune, le *cercle* – dont les membres sont cooptés par les conseillers municipaux élus – complète la structure administrative. Une

assemblée régionale réunit des représentants choisis par les membres des *cercles*. Ces différentes instances, légalement reconnues et indépendantes financièrement, sont sous tutelle du Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales.

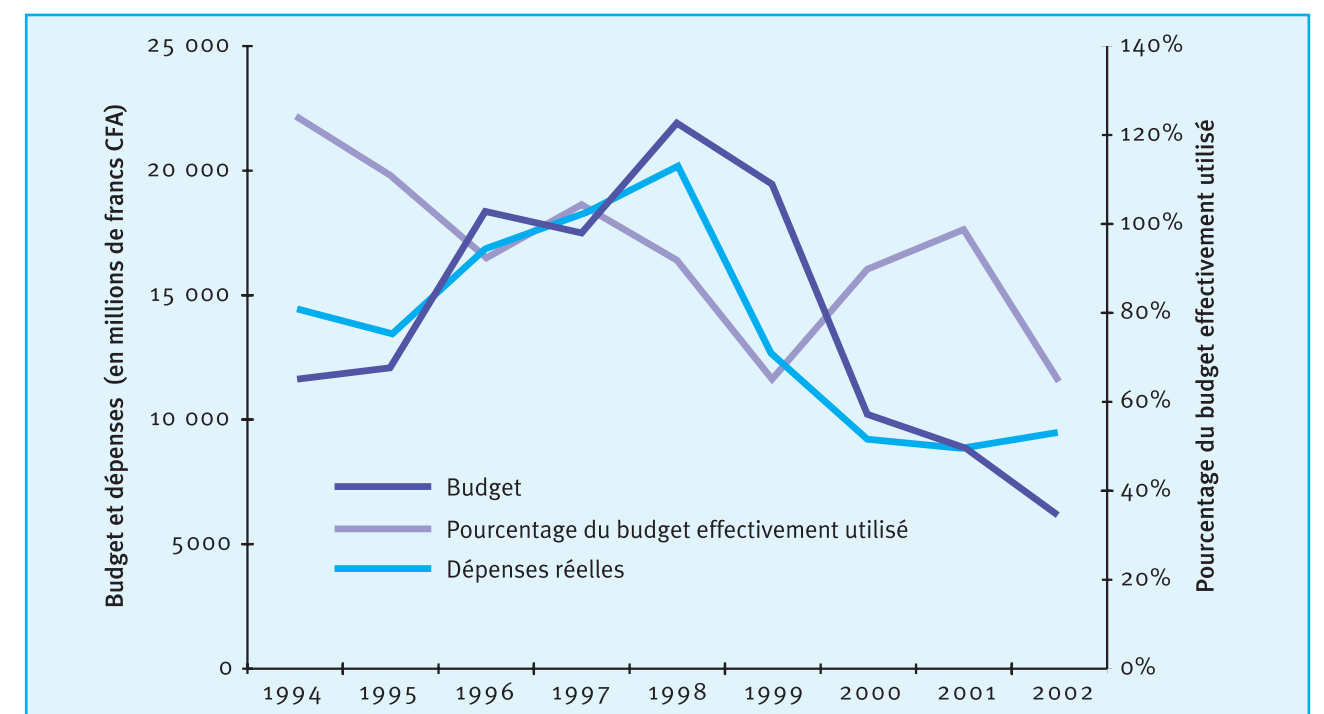
La décentralisation a occasionné une redistribution complète des rôles tenus par les différents intervenants du secteur de l'eau (voir tableau n°2), autour des principaux axes suivants :

- Recentrage de l'État sur ses fonctions législatives et relatives à l'élaboration des politiques et à la régulation des services, avec un désengagement des fonctions opérationnelles;
- Transfert des responsabilités opérationnelles au niveau local;
- Participation accrue des usagers, notamment pour le paiement des coûts récurrents et la gestion des services; et
- Implication du secteur privé.

Tableau n°2 : Distribution des compétences en matière d'eau et d'assainissement

Acteur	Compétences
État	Apporte une aide financière et prend en charge les investissements importants. Formule et applique la législation. Définit et met en application les normes relatives à la conception, à la construction et à l'utilisation des ouvrages.
Conseil municipal	Veille au bon fonctionnement des services en déléguant la responsabilité de la gestion des ouvrages selon les circonstances
Usagers	Peuvent assurer la gestion des services par le biais des associations d'usagers. Participent à la définition des conditions qui encadrent la gestion des services, paient le service d'eau et veillent à l'utilisation rationnelle de l'eau dans des conditions hygiéniques.
Opérateurs	Prenent en charge la fourniture et la distribution de l'eau, y compris le fonctionnement et l'entretien des installations et la gestion financière du service.
Opérateurs privés	Sont chargés de la construction et de l'utilisation des infrastructures hydrauliques (études de faisabilité, construction, réparation, fourniture de pièces détachées, formation). Ils apportent un suivi managérial, technique et financier, et ont un rôle d'appui-conseil.

Diagramme n°3 : Budget et dépenses consacrées à l'eau au Mali – 1994 à 2002



La politique de décentralisation a pour effet de déléguer la gestion des services d'eau aux collectivités territoriales élues. Ce processus concerne trois échelons administratifs : les régions, les districts et les communes, l'objectif étant de contribuer au développement économique, social et culturel du pays.

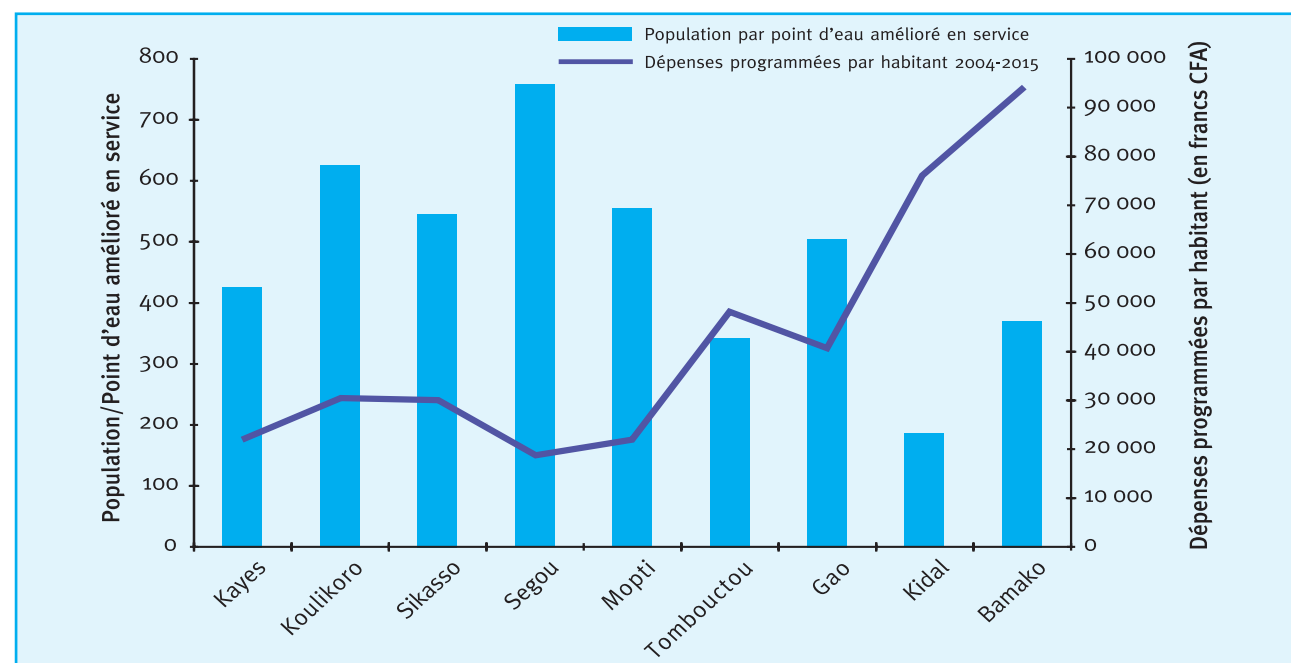
L'article 14 de la loi 95-034 du Code des collectivités territoriales décrit les compétences des communes et définit le pouvoir des conseils municipaux comme suit « *Le conseil communal règle par ses délibérations les affaires de la commune... Ainsi, il délibère, entre autres, sur l'hydraulique urbaine et rurale* ».

Les communes sont donc chargées de la planification, de la conception, de la construction, et de l'utilisation des infrastructures hydrauliques dans leur juridiction. Elles reçoivent pour l'ensemble de ces différents aspects une aide technique des antennes régionales de la DNH et d'autres acteurs comme les Centres Communaux de Conseil (CCC).

Les communes gèrent les fonds qu'elles reçoivent de l'État et fixent le montant des impôts locaux en fonction des besoins identifiés. Cela dit, les sommes collectées sont insignifiantes par rapport aux territoires concernés et à leurs besoins. L'État verse sa contribution par le biais de l'ANICT, l'Agence nationale d'Investissement des Collectivités territoriales. L'ANICT dispose de ce fait d'un pouvoir discrétionnaire sur le montant accordé à telle ou telle région ou commune en fonction des propositions de projets qui lui sont présentées. Ces propositions comportent elles-mêmes des contraintes dans la mesure où, pour obtenir des fonds de l'ANICT, les communes doivent financer environ 20% du projet sur fonds propres. **Le gouvernement doit veiller à la mise en œuvre intégrale de sa politique de décentralisation, de sorte qu'au-delà de la responsabilité de la gestion des services d'eau et d'assainissement, les 701 communes disposent également des ressources nécessaires pour assumer ce rôle.**

Le déficit de personnels qualifiés constitue un frein supplémentaire à la mise en œuvre des services. En conséquence, les projets ne sont pas toujours réalisés de façon satisfaisante, et peuvent constituer au final de mauvais investissements pour l'État. De 1996 à 2003, l'École nationale d'Ingénieurs a formé environ 1 245 ingénieurs, soit seulement 1,5 ingénieur par commune.

Diagramme n°4 : Comparaison des dépenses programmées pour le secteur de l'eau avec le taux actuel de couverture au Mali



Si l'on rapporte ce chiffre aux besoins réels ne serait-ce que pour le secteur de l'eau, on obtient un ratio d'un ingénieur pour 170 points d'eau modernes ou traditionnels⁸.

Un taux inégal de couverture

On observe de fortes variations entre les neuf régions maliennes (dont Bamako), tant en termes de taux de couverture des services que de financement. Si les coûts de construction peuvent à l'évidence varier en fonction de la topographie et de la disponibilité de la ressource, la corrélation entre le nombre d'utilisateurs qui dépendent de chaque point d'eau et le financement disponible pour réhabiliter les points d'eau existants ou en construire de nouveaux semble relativement faible.

Les investissements importants réalisés dans le district de Kidal correspondent à un nouveau projet d'adduction en eau potable d'un coût de 1,5 milliard de francs CFA financé à 80% par la Banque arabe pour le Développement économique en Afrique (BADEA), l'État apportant les 20% restants. Ce réseau dessert 250 ménages, 27 bornes-fontaines publiques et 14 raccordements institutionnels.

Pérennité des systèmes

Confronté à la nécessité de pallier rapidement les effets dévastateurs de la sécheresse de 1974, l'État a pris en charge intégralement la gestion des premières pompes installées au Mali. Ce faisant, il est vite apparu que ces interventions d'urgence n'avaient pas été accompagnées de la formation et de l'information nécessaires auprès des villageois, avec les conséquences suivantes :

- Absence de campagnes de sensibilisation / animation
- Aucune contribution financière requise de la part des usagers
- Aucun comité de gestion des points d'eau mis en place
- Aucune formation de techniciens locaux pour l'entretien des pompes
- Difficulté pour l'État d'assurer la maintenance, compte tenu de l'éloignement et du peu de fonds disponibles
- Absence de magasins spécialisés dans les pièces détachées

L'entretien des pompes posait également problème, et malgré quelques mesures correctives focalisées sur la formation de mécaniciens locaux et la création de comités de gestion des points d'eau, cet aspect constitue aujourd'hui encore un obstacle à la gestion des systèmes hydrauliques dans les villages comme le prouvent les statistiques de la DNH sur le nombre de pompes en service (Diagramme n°5).

En pratique, les comités de gestion fonctionnent à peine. Les méthodes de recouvrement des coûts de maintenance varient par ailleurs de façon très importante. Seuls quelques villages ont réussi à instaurer un fonds de gestion aussi les pompes sont le plus souvent réparées au coup par coup, une fois que les sommes nécessaires ont été réunies. La revente de proximité et les visites préventives des mécaniciens ne font pas encore partie des pratiques courantes dans les zones rurales. D'après la cartographie réalisée par la DNH, sur 14 182 pompes recensées au Mali, 9 360 étaient en service et 4 822 en panne (Diagramme n°5). **L'État, les bailleurs de fonds et les ONG doivent travailler ensemble afin de faire en sorte que les communautés locales soient systématiquement formées à la gestion des systèmes d'alimentation en eau pour en garantir le fonctionnement durable.**

La pérennité des puits est également fonction de leur profondeur, un facteur qui conditionne la capacité à alimenter les usagers tout au long de l'année en tenant compte des fluctuations de la nappe phréatique. Certaines installations, bien que modernes, ne fournissent pas toujours de l'eau toute l'année.

En 2005/2006, 700 millions de francs CFA supplémentaires ont été affectés en vue d'améliorer la pérennité des points d'eau, un montant équivalent à 145 000 francs CFA ou 280 dollars par pompe défectueuse.

Place des femmes

L'expérience de WaterAid montre que la répartition hommes/femmes au sein des structures chargées de la gestion de l'eau constitue un bon indicateur de la pérennité des systèmes. Cela tient au fait que l'approvisionnement en

eau est avant tout une responsabilité féminine. À ce titre, les femmes et les filles ont tout intérêt à ce que les systèmes continuent de fonctionner. Elles sont plus susceptibles de faire attention aux installations et à la bonne gestion des fonds collectés pour en assurer l'entretien. Depuis quelques années, les maliennes sont de plus en plus actives et présentes dans les administrations, bien que leur nombre soit très nettement inférieur à celui des hommes. Ainsi, sur les 260 employés que compte la DNH, elles ne sont que 28 – soit 10% des effectifs – même si 5 d'entre elles détiennent des postes importants (trois sont ingénieurs)⁹. Au niveau communautaire, les femmes sont par ailleurs impliquées dans la gestion des points d'eau. De plus, l'inclusion, dans les projets, de dispositifs encourageant les activités économiques comme la fabrication des savons permet aux femmes d'être plus indépendantes.

Développement du secteur privé

Le Mali a suivi une logique de privatisation de la fourniture des services d'eau et d'électricité. En accord avec la stratégie adoptée qui vise à augmenter rapidement le taux de couverture en eau potable, le gouvernement malien a décidé de privatiser 60% des opérations d'EDM. Un contrat de concession a donc été signé avec l'État pour la fourniture d'eau potable, contrat dont les termes prévoient également

Tableau n°3 : Programme d'investissements d'EDM pour les services d'eau 2001-2020¹⁰

Période	2001-2005 (en milliards de francs CFA)	2006-2020 (en milliards de francs CFA)	Total (en milliards de francs CFA)
Production, fourniture, stockage, distribution	38,4	103,6	142,0
Études et supervision des activités externes	1,2	3,1	4,3
Installation de compteurs	1,2	3,2	4,4
Total	40,8	109,9	150,7

Figure 5 : Pompes manuelles (en service et total) et taux de pompes opérationnelles par région

